

Models covered

This limited warranty is provided by Bosch Thermotechnology Corp. ("Bosch") and covers the **Buderus Panel Radiators Model 21 and Model 22** (hereinafter referred to as "Product"). This warranty is provided to the original purchaser of the Product as long as it remains installed at its original place of installation.

Warranty coverage

Bosch warrants that the Product will remain free from water leaks for five (5) years from the date of original installation or from the date of manufacture if proof of installation is not available, provided it is installed and properly maintained by a qualified service contractor and the other conditions of this warranty are met. If Bosch determines that the water leak was a result of a defect in workmanship or materials, Bosch, at its option, will repair or replace the Product.

Items not covered

This limited warranty does not cover the following circumstances:

1. Components or parts not provided by Bosch.
2. Serviceable items and normal maintenance as required per the Installation Manual.
3. Components or parts on which the tags or nameplates have been removed, altered or defaced.
4. Scratches in or discoloration of finishes.
5. The workmanship of any installer. Bosch disclaims and does not assume any liability of any nature for unsatisfactory performance caused by improper installation, repair or maintenance.
6. Any labor or material costs for removal, reinstallation, repair and replacement of the defective component.
7. Electricity or fuel costs, or any increases or unrealized savings in same, for any reason whatsoever.
8. Damage (including corrosion and/or lifting of the enameled finish) caused by environmental conditions, corrosive atmosphere, flooding, or acts of God.
9. Damage caused by any attachment or modification to the Product, including any energy saving device.
10. Damage caused by the Product not being installed in accordance with all applicable state and local plumbing and/or building codes and regulations.
11. Shipping charges, delivery expenses or administrative fees incurred by the purchaser in repairing or replacing the Product.

Limited warranty

OTHER THAN THE OBLIGATIONS OF BOSCH EXPRESSLY SET FORTH HEREIN, **BOSCH DISCLAIMS ALL WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.** BOSCH'S SOLE OBLIGATION WITH RESPECT TO THE PRODUCT AND **PURCHASER'S EXCLUSIVE REMEDIES ARE SET FORTH IN THE FOREGOING LIMITED WARRANTY. BOSCH SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, PUNITIVE, INCIDENTAL, SPECIAL, CONSEQUENTIAL OR SIMILAR DAMAGES** INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, INJURY OR DAMAGE TO PERSONS OR PROPERTY OR DAMAGES FOR LOSS OF USE, LOST PROFITS, INCONVENIENCE OR LOSS OF TIME.

NOTE THAT ANY REPLACED PRODUCT WILL BE WARRANTED FOR ONLY THE UNEXPIRED TERM OF THE ORIGINAL WARRANTY.

Some states do not allow the exclusion of limitation of damages, or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations and exclusions may not apply to you.

Warranty claims process

If you have a warranty claim you should notify the heating contractor who installed your Product and ask that the contractor notify the distributor from whom the contractor purchased the Product. If this action is not possible or you don't receive a response, contact Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053.

To process your claim, you will need a copy of your original invoice or other proof of purchase and documentation showing the original installation date and location. The alleged defective Product must be returned to Bosch in accordance with Bosch procedure then in force for handling goods returned for the purpose of inspection to determine cause of failure (contact Bosch if you have questions regarding the return process). If Bosch determines that the returned Product is defective and that this warranty applies, Bosch will furnish the repaired or replacement Product to an authorized Bosch distributor who, in turn, will forward the Product to the heating contractor who installed your Product.

This Warranty applies to a Product installed in the Continental United States and Canada only.

Bosch Thermotechnology Corp.
50 Wentworth Avenue
Londonderry, NH 03053
U.S.A.
Tel. 1-800-283-3787
Fax (603) 965-7581
www.boschheatingandcooling.com

Modèles concernés

Cette garantie limitée est accordée par Bosch Thermotechnology Corp. («Bosch») et couvre les **radiateurs à panneau Buderus Model 21 et Model 22** (ci-après dénommés «produit»). Cette garantie est valable pour le premier acquéreur du produit tant que ce dernier est installé dans le lieu d'origine.

Couverture de la garantie

Bosch garantit que le produit est exempt de fuites d'eau pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date d'installation d'origine ou de la date de fabrication si la preuve d'installation n'est pas disponible, à condition que le produit soit correctement installé et entretenu par un chauffagiste qualifié et que les autres dispositions de cette garantie soient respectées. Si Bosch constate que la fuite d'eau est le résultat d'un défaut d'exécution ou matériel, Bosch se réserve le droit de réparer ou remplacer le produit défectueux selon sa propre appréciation.

Objets non couverts

Cette garantie limitée ne couvre pas les cas suivants :

1. Les composants et pièces non fournis par Bosch.
2. Les composants d'entretien et l'entretien courant conformément à la notice d'utilisation.
3. Les composants ou parties sur lesquels les étiquettes ou plaques de nom ont été retirées, modifiées ou abimées.
4. Les rayures ou décolorations du vernis.
5. Les prestations des monteurs. Bosch rejette et n'assume aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de performances insatisfaisantes dues à une installation, une réparation ou un entretien incorrects.
6. Les coûts de main d'œuvre et de matériel pour l'extraction, la réinstallation, la réparation ou le remplacement de composants défectueux.
7. Les coûts d'électricité ou de combustible, toute augmentation ou économies non réalisées pour quelque raison que ce soit.
8. Les dommages (y compris la corrosion et/ou le soulèvement du fini émaillé) causés par les conditions environnementales, une atmosphère corrosive, les inondations ou les catastrophes naturelles.
9. Les dommages causés par toute fixation ou modification du produit, incluant tout dispositif d'économie d'énergie.
10. Les dommages causés par le produit n'ayant pas été installé conformément aux codes et réglementations de plomberie et/ou de maçonnerie nationales et locales.
11. Les frais de transport, de livraison et de gestion incombant à l'acquéreur lors de la réparation ou du remplacement du produit.

Garantie limitée

Outre les obligations de Bosch expressément exposées dans cette garantie, Bosch rejette toutes les garanties, expresses ou implicites, y compris et de manière non limitative toutes les garanties de valeur commerciale ou d'adéquation pour un objectif particulier. La garantie limitée présentée ci-dessus comprend les obligations exclusives de Bosch se rapportant au produit ainsi que les voies de recours exclusives de l'acquéreur. Bosch n'est nullement responsable en cas de dommages indirects, dissuasifs, accidentels, spéciaux, consécutifs ou similaires, y compris, mais de manière non limitative, les blessures ou dommages causés à des personnes ou biens ou les dommages engendrés par la perte d'utilisation, la perte de profits, le désagrément ou la perte de temps.

Il convient de noter que tout produit réparé ou remplacé sera garanti uniquement pour le terme non expiré de la garantie originale.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion de la limitation des dommages ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite. Il se peut donc que les limitations et exclusions susmentionnées ne s'appliquent pas à votre cas.

Procédure de recours en garantie

En cas de recours en garantie, veuillez contacter le chauffagiste qui a installé votre produit en le priant d'informer le distributeur qui lui a vendu le produit. Si cette démarche n'est pas possible ou si vous n'obtenez aucune réponse, adressez-vous à Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053.

Pour pouvoir traiter votre recours, vous aurez besoin d'une copie de la facture originale ou d'une autre preuve d'achat ainsi que des documents indiquant la date et l'emplacement de l'installation originale. Le produit supposé défectueux doit être retourné à Bosch conformément à la procédure Bosch alors en vigueur pour le traitement des marchandises retournées à des fins d'inspection afin de déterminer la cause de la défaillance (contactez Bosch si vous avez des questions sur la procédure de retour). Si Bosch constate que le produit renvoyé est défectueux et que la garantie est applicable, Bosch remet le produit réparé ou échangé à disposition à un revendeur Bosch agréé qui le transmet au chauffagiste qui a installé votre produit.

Cette garantie s'applique uniquement à un produit installé sur la partie continentale des Etats-Unis et au Canada.

Bosch Thermotechnology Corp.
50 Wentworth Avenue
Londonderry, NH 03053
U.S.A.
Tel. 1-800-283-3787
Fax (603) 965-7581
www.boschheatingandcooling.com